

 Côtes d'Armor	DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la commune de MERDRIGNAC SEANCE DU 05 JUIN 2026
---	--

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORÉ CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIÉTO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis,

Procuration :

JAMET Guillaume donne pouvoir à MALARD Jean-Paul

SOQUET Elvina donne pouvoir à COCHON Christelle

BAZIN Pascal donne pouvoir à Isabelle LE GALL Isabelle

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers municipaux présents	24
Nombres de conseillers municipaux votants	27

N° d'acte : DCM-2026-066	AFFAIRES GENERALES Objet : COMPOSITION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
---	--

Rapporteur : GORÉ CHAPEL Isabelle

Mme Goré Chapel Isabelle, Maire, rappelle que L'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est composée :

- Du Maire ou de son représentant, président de la commission ;
- De commissaires titulaires et suppléants désignés par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) parmi une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal.

Le nombre de commissaires est fixé selon la population de la commune. Concernant Merdrignac, il s'agit de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, soit 16 personnes. Une liste du double de personnes doit être proposée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Propose** la liste des contribuables ci-annexée en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- **Autorise** Madame le Maire à transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques.

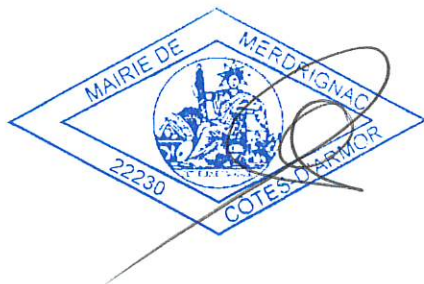
-

Délibération adoptée à l'unanimité

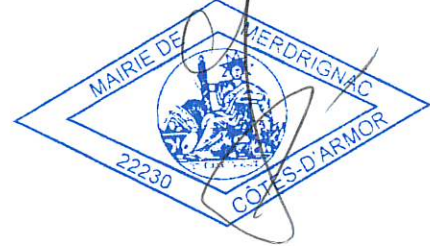
Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 19/06/2026

**Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance**



**Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac**



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.